

ARTICLE 9 : VOIE DE RECOURS

Le service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est le suivant :

Tribunal administratif de Rennes

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours:

Contact : **Ann-Solenn Besnard, Chef des services financiers**

Adresse : **Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques
Le Beg Rohu
56 510 SAINT PIERRE QUIBERON**

Mail : ann-solenn.besnard@envsn.sports.gouv.fr
Tel : 02.97.30.30.22